

LE CROTOY PRESERVE ET AUTHENTIQUE

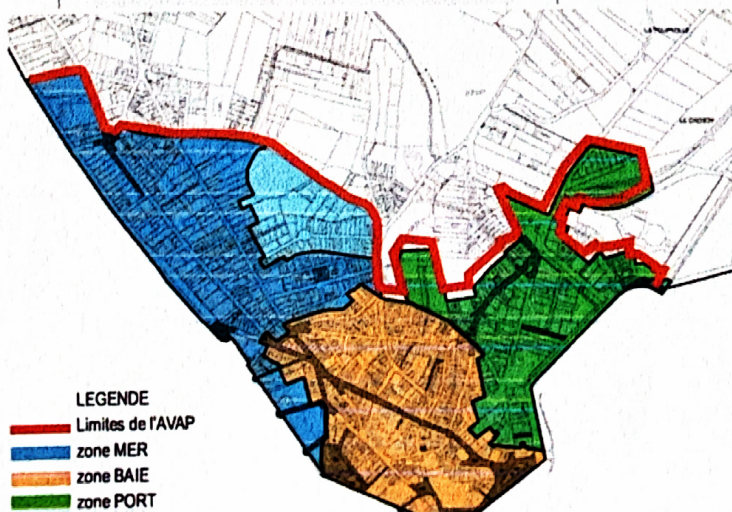
Agir pour le patrimoine, le territoire et le cadre de vie !

Le Crotoy Site Patrimonial Remarquable (SPR)!



Le fait marquant de l'année 2025 au Crotoy en matière d'urbanisme et de patrimoine est le classement officiel d'une partie du territoire de la commune en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Au Crotoy, la démarche identifie trois grands secteurs d'intérêt patrimonial à des titres divers en lien avec l'histoire et la croissance urbaine de la cité : le bourg et son port, le secteur du port de plaisance et l'extension balnéaire coté mer.



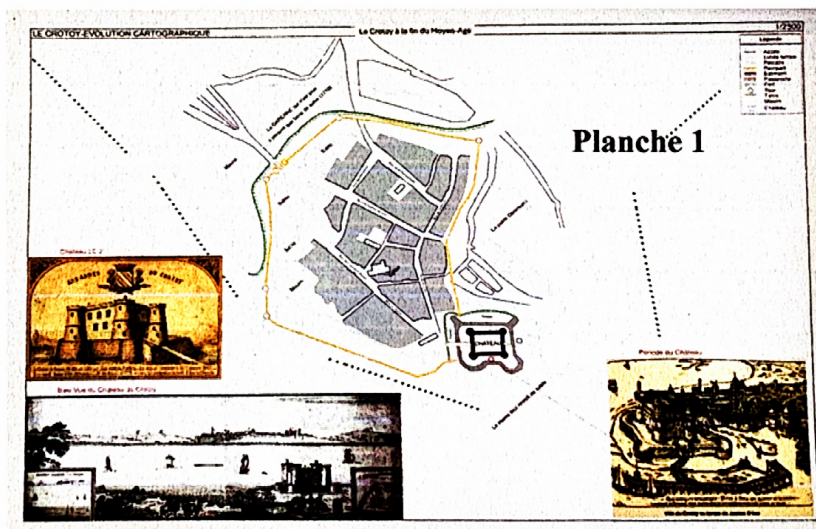
LEGENDE

- Limites de l'AVAP
- zone MER
- zone BAIE
- zone PORT

Agence Etienne SINTIVE Architectes 23 rue Arago 59000 LILLE
Atelier NERVURES Paysagistes / SYMOE Bureau d'Etudes Environnement, Energies et Fluides

Grandes étapes de la formation urbaine du Crotoy

A la fin de l'époque médiévale, le bourg ne comptait que quelques centaines d'habitants. L'église et le château sont les deux éléments principaux de la petite agglomération, largement ceinturée par sa couronne de remparts, on identifie déjà bien l'axe de la rue de la porte du Pont qui aboutit au trident toujours formé actuellement par la rue Victor Petit, la rue Carnot et la rue menant vers la Bassée et Saint-Firmin et l'axe de la rue de la Prison Jeanne d'Arc qui longe les remparts (planche 1).



Dans la première moitié du XIXe siècle l'agglomération remplit complètement le territoire délimité par les remparts qui disparaissent progressivement sous les constructions ; elle s'étale largement dans la zone marécageuse qui s'ouvre du côté de la Porte du Pré, devenue zone de chantiers navals et future place Jeanne d'Arc. Les premières constructions balnéaires, le petit casino Fanthomme, le Grand Hôtel de Guerlain existent déjà (planche 2 au verso).

La première moitié du XXe siècle est la période la plus faste du Crotoy, la ville qui compte jusqu'à plus de 2500 habitants s'agrandit largement bien au-delà des anciennes fortifications. On y trouve de nombreuses villas de plaisance encadrées de parcs, des hôtels et résidences de vacances, un grand casino ouvert sur la mer.

LCPA s'est mobilisée dans la Commission de constitution de l'AVAP depuis 2017 !

Le dispositif Site Patrimonial Remarquable a remplacé de précédents dispositifs tels que les Secteurs sauvegardés, les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou encore les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Au Crotoy, l'association LCPA est officiellement investie dès 2017 au titre du patrimoine culturel et environnemental comme membre de la commission locale de l'AVAP aux côtés des huit élus et des trois représentants de l'administration, Préfecture, DRAC et DREAL.

La démarche a pour objectif de préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune notamment les matériaux traditionnels de construction et plus généralement la cohérence visuelle des quartiers historiques.

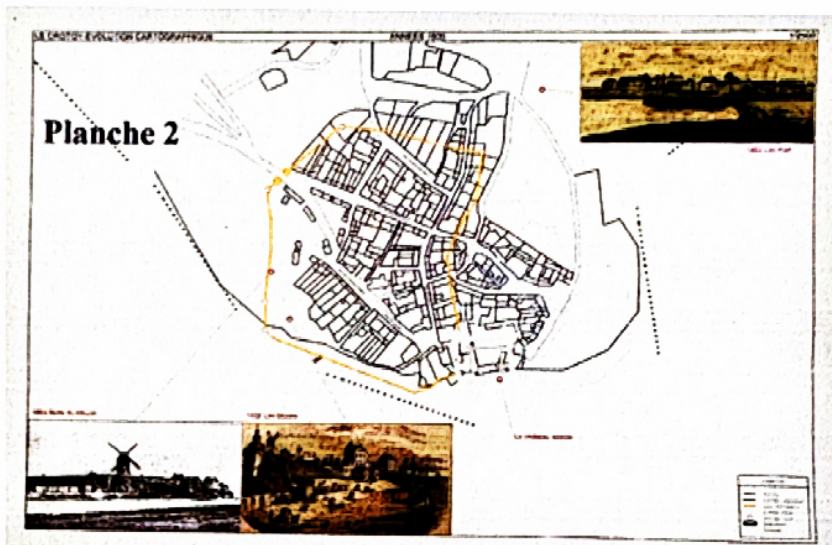
L'intérêt de l'AVAP, aujourd'hui devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR), est de prendre en considération des ensembles urbains de qualité plutôt que des éléments considérés isolément. Le label contribue à l'attractivité touristique de la commune en soulignant ses caractéristiques.

LCPA participera au Forum des Associations le samedi 29 août 2026

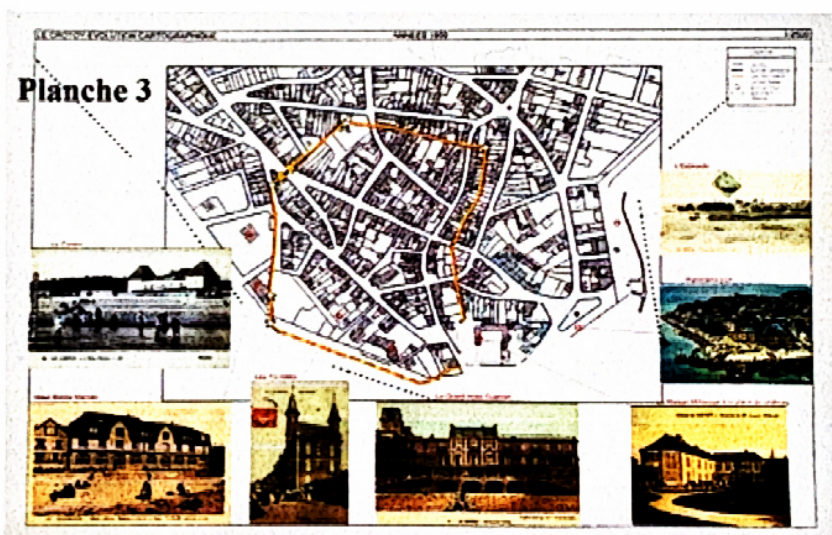
Si vous souhaitez des informations sur les activités de l'association, n'hésitez pas à suivre la page sur **Facebook : LCPA - Le Crotoy** et à prendre contact par mail : lcpa.lecrotoy.aj@gmail.com



Agir pour le patrimoine, le territoire et le cadre de vie !



C'est aussi un port de pêche conséquent qui abrite une importante flottille de voiliers (planche 3).



Malgré les ravages des deux guerres mondiales et les destructions de la politique urbaine des années 1970 à l'encontre de l'architecture du XIXe siècle, le Crotoy garde encore une identité forte héritée de son long passé. Le casino a été remplacé par une résidence Pierres et Vacances et le Grand Hôtel de Pierre Guerlain par un immeuble de résidences secondaires. En raison de l'ensablement le port de pêche a cessé ses activités et il n'existe plus qu'un petit port de plaisance (planche 4).



Source des planches : LCPA F.H., 2024